



Objet de l'opération

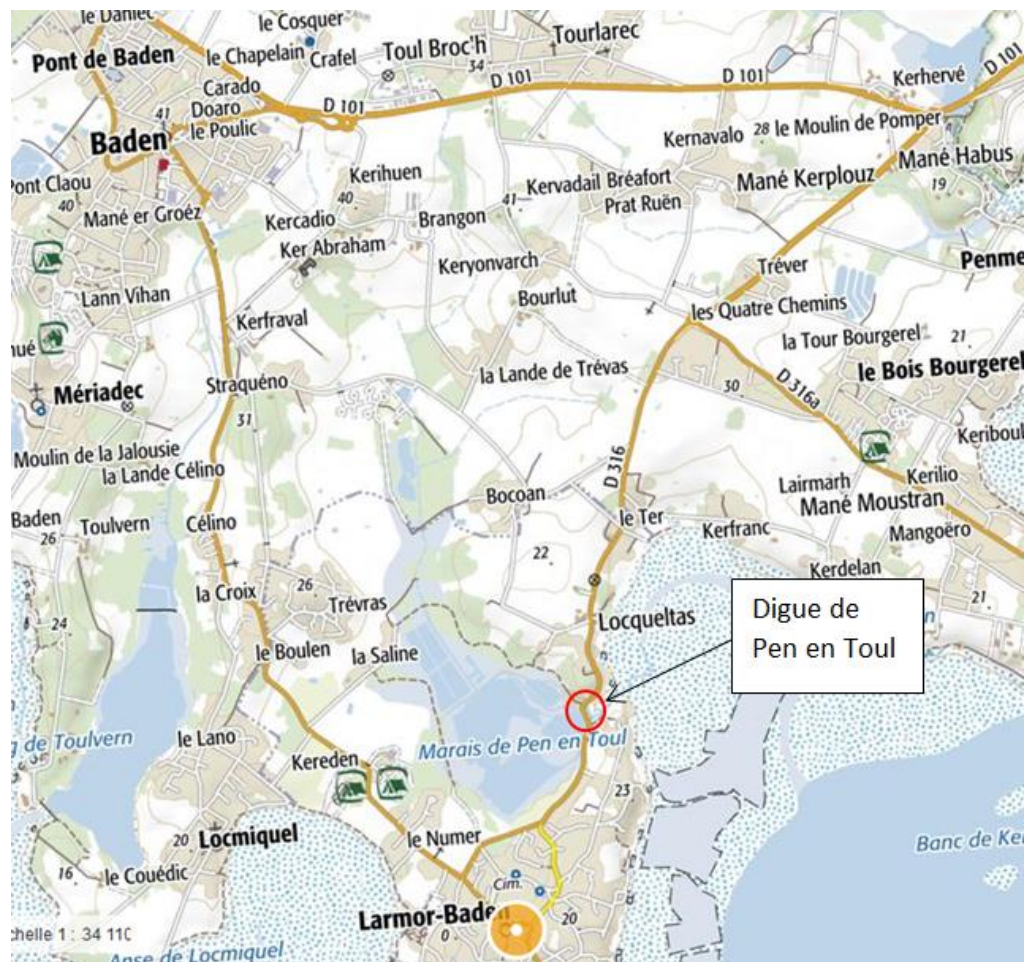
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale sud-est

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures préventives de sécurité, ainsi que de la réalisation de travaux d'urgence sur la digue de Pen en Toul qui soutient la route départementale 316 située sur la commune de Larmor-Baden, le Préfet du Morbihan et le Conservatoire du littoral ont demandé au département de mettre en place des restrictions de la circulation à partir du 15 juillet prochain.

Ainsi, à compter de cette date d'une part, une limitation de tonnage fixée à 19 tonnes, accompagnée d'un alternat de la circulation pour les autres usagers, et d'autre part, une déviation totale de la circulation entre le 19 et le 30 juillet sont prévus.

Pour ce faire, un itinéraire de déviation va être mis en place par les services départementaux qui empruntera la voie communale de Kergonano, située sur le territoire de la commune de Baden.

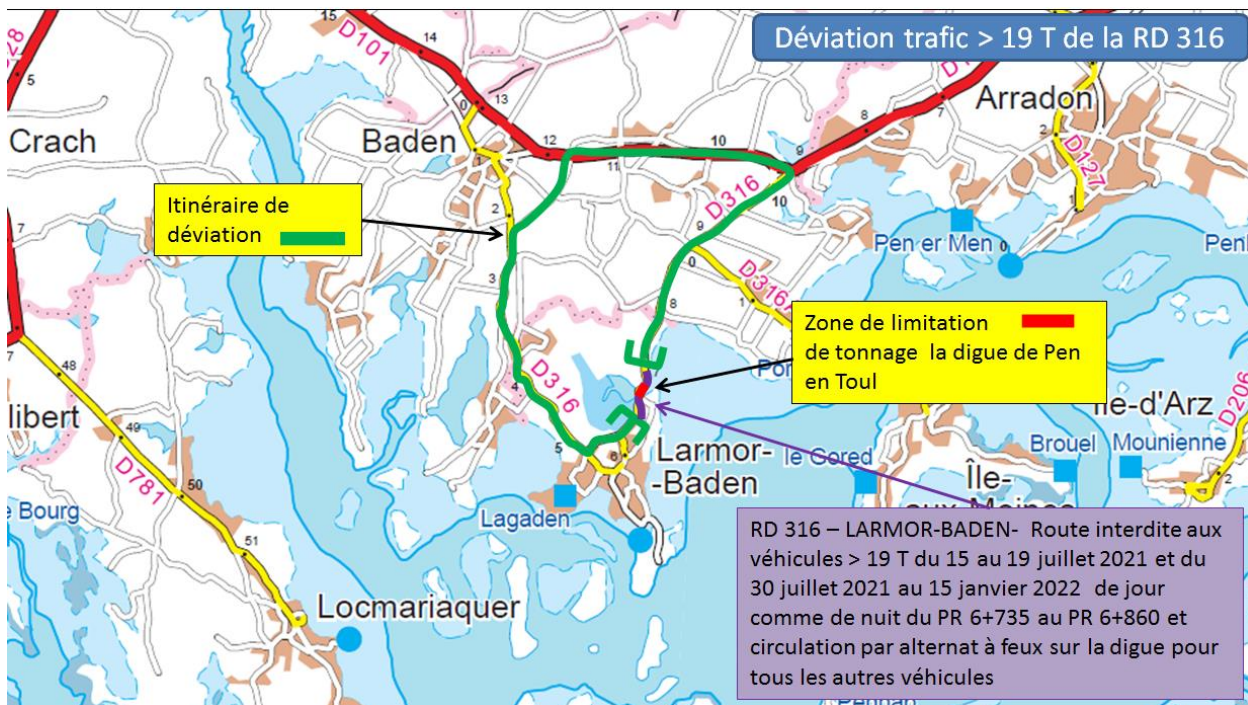
Plan de situation



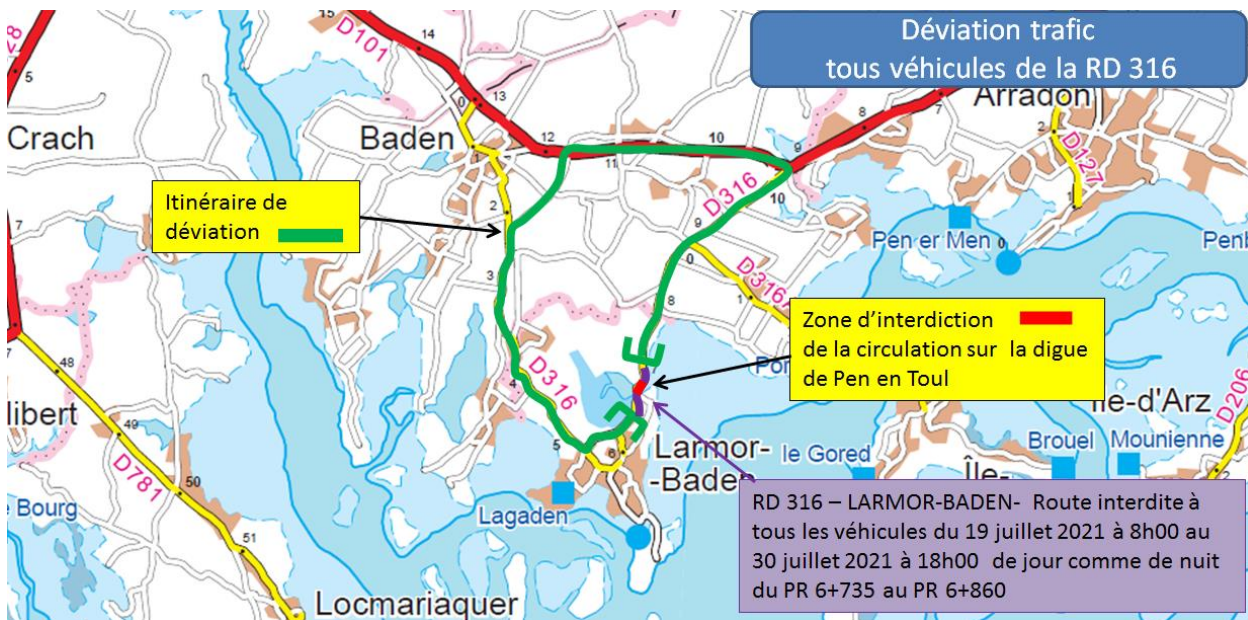
Information et déviation

Les modalités de mise en œuvre des déviations sont les suivantes :

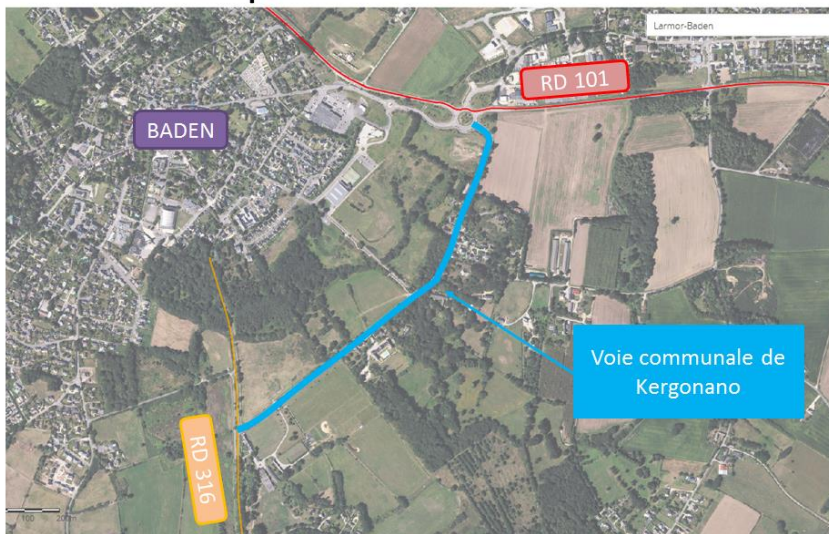
Du 15 juillet au 19 juillet 2021 à 8h00, puis du 30 juillet à 18h00 jusqu' au 15 janvier 2022 :



Du 19 juillet à 8h00, jusqu'au 30 juillet 2021 à 18h00 :



Voie communale de Baden utilisée pour la déviation



Accès riverains et services de secours

Durant ces restrictions, l'accès des riverains et des services de secours seront maintenus.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.